



QUESTIONS	RÉPONSES
Je n'ai jamais fait de néerlandais durant mes études secondaires. Est-ce que je vais pouvoir m'en sortir ?	A la HEAJ, tout est mis en œuvre pour que le fait de ne pas avoir eu de cours de néerlandais en secondaire ne soit pas un obstacle à la réussite. En septembre, tu peux suivre une semaine de cours préparatoires en néerlandais et en anglais. Ils te permettront d'acquérir les premières bases pour démarrer le cours dans des conditions optimales. L'école organise le cours de néerlandais en deux niveaux : débutants et avancés. Cela permet aux étudiants qui n'ont jamais fait de néerlandais (ou qui l'ont oublié) de voir les bases de grammaire. L'école s'est dotée d'un logiciel de support à l'apprentissage des langues qui te permet d'approfondir tes apprentissages par toi-même, à ton propre rythme. Des remédiations sont organisées toute l'année pour renforcer les acquis de ceux qui éprouvent plus de difficultés dans cette langue. Des ateliers de révisions sont organisés durant une matinée pendant le blocus encadré. Enfin, des remédiations sont organisées pendant la session de janvier et de juin (juste avant l'examen ou la veille) pour poser tes toutes dernières questions.



QUESTIONS	RÉPONSES
J'ai des difficultés en anglais. Comment savoir si je pourrai suivre ?	En septembre, tu peux suivre une semaine de cours préparatoires ou tu reverras les bases et qui te permettront d'aborder l'année dans les meilleures conditions. En début d'année, un test de niveau est organisé, qui te permettra de te situer. En fonction du résultat du test, tu seras intégrée dans un groupe débutants ou avancés. L'école organise en effet le cours de première année en deux niveaux afin que chacun puisse suivre au mieux le cours et progresser, quel que soit son niveau de base. L'école s'est dotée d'un logiciel de support à l'apprentissage des langues qui te permet d'approfondir tes apprentissages par toi-même, à ton propre rythme. Des remédiations sont organisées toute l'année pour renforcer les acquis de ceux qui éprouvent plus de difficultés. Des ateliers de révisions sont organisés durant une matinée pendant le blocus encadré (un blocus encadré est organisé pour ceux qui le souhaitent). Enfin, des remédiations sont organisées pendant la session de janvier et de juin (juste avant l'examen ou la veille) pour poser tes toutes dernières questions.



QUESTIONS	RÉPONSES
Je n'ai jamais suivi de cours d'espagnol (d'italien). Est-ce un obstacle à ma réussite ?	Pas de stress ! Il est très courant que les étudiants n'aient pas suivi ces cours en secondaire. C'est pourquoi les cours d'espagnol et d'italien sont prévus pour des débutants. Ils commencent à zéro et sont très progressifs. Si jamais tu éprouvais malgré tout quelques difficultés, des remédiations sont organisées durant l'année. L'école s'est aussi dotée d'un logiciel de support à l'apprentissage des langues qui te permet d'approfondir tes apprentissages par toi-même, à ton propre rythme. N'oublie pas non plus que tu peux toujours en parler au professeur qui te conseillera en fonction de tes difficultés. A la HEAJ, les groupes sont petits, et les professeurs particulièrement disponibles et proches des étudiants. Tout est mis en œuvre pour favoriser ta réussite.
Je n'ai jamais fait de comptabilité. Ce cours me fait un peu peur car je ne suis pas très forte en maths.	Il n'est pas nécessaire d'avoir suivi un cours de comptabilité durant ses études secondaires. Le cours part de zéro. Et la comptabilité n'a pas grand-chose à voir avec les maths. C'est une technique pour enregistrer les opérations d'une entreprise (ventes, achats, paiements, ...) sur base des documents qu'elle émet. Grâce à cela, on peut établir en fin d'année le calcul du résultat (le bénéfice ou la perte) et faire le bilan de ses avoirs et de ses ressources. Il ne faut connaître que les quatre opérations (+ - x :) ! Comme tu vois, c'est à la portée de tous ... pour peu qu'on y travaille de manière régulière !



QUESTIONS	RÉPONSES
Que voit-on au cours d'informatique de gestion ? Est-ce compliqué ?	Pas de panique ! Les professeurs d'informatique partent de zéro et adaptent les rythmes d'apprentissage au groupe. Il n'y a aucun pré-requis. Par ailleurs, des remédiations sont organisées à différents moments de l'année, mais aussi sur simple demande tout au long de l'année. En première année, tu peux choisir de réaliser un projet de groupe pour 30% de la note globale. Tu n'es donc pas seul, et bénéficies de la réflexion du groupe. L'informatique vise à faciliter le travail et libérer des tâches répétitives afin d'accomplir des tâches créatrices et de s'épanouir dans sa profession. En première année, après quelques notions de base essentiellement informatives, tu aborderas l'utilisation des outils de base (recherche web (Google), structures de dossiers et fichiers, etc). Ensuite, tu aborderas les fonctions de base des tableurs. En bloc 2, tu poursuivras l'étude des tableurs et aborderas l'étude des bases de données.
Je suis dyslexique. Est-ce que mon trouble de l'apprentissage sera pris en compte ?	Oui. Tu peux bénéficier de ce qu'on appelle des « aménagements raisonnables ». Dès le début de l'année académique, contacte le service inclusivité (tu le trouveras dans la rubrique « services »). La personne en charge de ce service te recevra personnellement, et établira avec toi un bilan, qui contiendra des recommandations sur les aménagements raisonnables à mettre en place pour t'aider. Ces recommandations seront transmises à tes professeurs qui sont tenus de les mettre en pratique. C'est un droit ! Ces aménagements raisonnables peuvent consister en police d'écriture plus grande à l'examen, plus de temps de résolution, ... en fonction de ta situation.



QUESTIONS	RÉPONSES
Je dois subvenir moi-même à mes études. Y a-t-il beaucoup de frais « cachés » durant les études ?	Non. Tous les frais relatifs à des activités obligatoires doivent t'être annoncés à l'avance et faire partie de ton droit d'inscription. Consulte la rubrique « coût des études » pour plus d'informations. Par ailleurs, le service social est là pour t'aider. N'hésite pas à le contacter, dès le début de l'année académique. Tu trouveras les coordonnées des assistantes sociales dans la rubrique « services ». Ton dossier sera bien sûr traité en toute confidentialité.